

PROCES-VERBAUX DE LA SOCIETE DES REGAINS DE DERRIERE-LA-COTE – 1879 – 1943 –

Assemblée ordinaire du 12 septembre 1879

Présidence de M. Adrien Aubert, président.

L'assemblée étant en nombre et l'heure de convocation passée, le Président déclare la séance ouverte. Le secrétaire étant absent, il est remplacé par Jean Meylan. Lecture est faite du procès-verbal de la précédente assemblée qui est admis définitivement sans modifications.

Le premier objet à l'ordre du jour est la fixation du jour final pour le fauchage des regains. Deux propositions sont faites, l'une de le fixer au lundi 15 courant, l'autre de le fermer dès le 13. A la votation, la première de ces propositions est adoptée à une forte majorité.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est la nomination de la commission chargée de la taxe des regains. Sont nommés Messieurs François Aubert, Charles Aubert inspecteur et Auguste Capt-Golay.

Le troisième objet à l'ordre du jour, est la fixation du jour de l'ouverture du parcours. L'assemblée se range sans opposition à ce qu'il soit ouvert comme d'habitude le 1^{er} octobre.

Le champ est ouvert aux propositions individuelles.

Messieurs les frères Capt feu Joseph, membres de la société, demandent que l'on fasse entrer dans les limites du hameau les pièces de terre qu'ils possèdent au lieu dit à la Pierrière, et cela en y comprenant un champ appartenant à Mr. Louis Alexandre Golay avec lequel ils ont donné en échange d'autres terrains. Après discussion, une proposition est faite que le bureau soit chargé de la nomination d'une commission de trois membres qui devraient examiner sur le terrain si la demande des frères Capt peut-être acceptée sans trop d'inconvénients et qui donnerait préavis d'après lequel ils jugeront de l'opportunité d'accepter ou de refuser la dite demande. Cette proposition mise aux voix est acceptée.

Le président annonce à l'assemblée qu'ensuite de ce vote, le bureau désigne MM. les taxeurs des regains pour former cette commission. Il annonce aussi qu'il suivra la même marche que cela a été fait les années précédentes pour la garde du bétail, aucune réclamation n'ayant été faite à cet égard. Enfin il désigne comme messieurs MM. Frédérick Golay et Meylan boucher.

Personne ne demandant plus la parole, lecture est faite du présent procès-verbal lequel est admis provisoirement et la séance terminée.

Du 4 novembre 1879

Assemblée ordinaire de la Société.

Présidence de Mr. Adrien Aubert président.

L'heure de convocation étant passée, le président ouvre la séance. Le secrétaire a la parole pour donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée lequel est admis définitivement sans modification. Le premier objet à l'ordre du jour est la fixation de la fermeture du parcours, personne ne demandant de la prolonger au-delà du 31 octobre, terme fixé par le règlement, le parcours est donc fermé définitivement.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est la vérification des notes des messieurs, lecture en est faite et comme elles sont reconnues justes, elles sont admises.

Le champ est ensuite ouvert aux propositions individuelles, personne ne demandant la parole, lecture est faite du présent procès-verbal lequel est admis provisoirement et la séance levée.

Note : pour la suite, les comptes-rendus des assemblées étant très répétitifs, nous donnerons les éléments essentiels.

Du 21 novembre 1879

Présidence Adrien Aubert.

Passation des comptes de l'année écoulée. Ils accusent un solde en faveur de la société de 1 fr. 81 cents.

Renouvellement du comité. Adrien Aubert président, Louis Aubert secrétaire-caissier.

Propositions individuelles. Le comité propose qu'à l'avenir les comptes soient soumis à la commission de taxe pour vérification. Proposition admise.

Du 10 septembre 1880

Présidence Adrien Aubert.

Monsieur le président annonce à l'assemblée que MM. Aubert ff Gustave et François Golay sont nommés messieurs pour l'année courante.

Le premier objet à l'ordre du jour est la fixation du jour final pour le fauchage des regains. Une proposition est faite de faucher jusqu'au 15, cette proposition est adoptée.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est la nomination de la commission de taxe, laquelle a lieu à la majorité relative. Sont nommés : MM. Charles Aubert, François Aubert ff Gustave et Auguste Capt Golay.

Le troisième objet à l'ordre du jour est la fixation de l'ouverture du parcours. Personne ne faisant de proposition, elle est fixée comme d'habitude au 1er octobre.

Du 29 octobre 1880

Présidence Adrien Aubert.

Premier objet, fixation du jour final du parcours. Une proposition est faite que vu la continuation du mauvais temps, le dit parcours soit fermé dès aujourd'hui. Cette proposition est admise à la grande majorité.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est la vérification des notes du bétail qui a parcouru les regains. Admis.

Du 10 novembre 1880

Présidence de M. Charles Aubert, remplaçant de M. Adrien Aubert absent pour cause de maladie.

Passation des comptes de l'année courante. Un bonni de 2 ff 27 cts. Admis

Renouvellement du bureau. Sont nommés MM. Adrien Aubert président, Louis Aubert secrétaire-caissier. Messieurs, MM. Ami Constant Capt et Capt frères chez Golay.

Du 14 septembre 1881

Présidence de M. Adrien Aubert.

Fixation du jour final pour le fauchage des regains. Une proposition est faite de pouvoir faucher jusqu'au samedi 17 inclusivement en dérogation de l'article 7 du règlement qui fixe la date finale au 15, ceci en considération du mauvais temps. Proposition admise.

Nomination de la commission de taxe des regains. Avant la votation M. François Aubert annonce à l'assemblée qu'il n'acceptera pas une nouvelle nomination. Sont nommés MM. Charles Aubert, inspecteur, Auguste Capt Golay. MM. Louis Siméon Capt et Eugène Piguet n'acceptant pas leur nomination, M. Hector Golay est nommé a un second tour de votation.

Le bureau nomme comme messieurs en remplacement de Ami Constant Capt, Ulysse Piguet.

Fixation de l'ouverture du parcours. Comme d'habitude elle est fixée au premier octobre.

Du 31 octobre 1881

Présidence de M. Adrien Aubert président.

Fixation du jour final du parcours des regains. Comme personne ne demande de le prolonger au-delà du temps prescrit par le règlement, le parcours est déclaré clos.

Vérification des notes du bétail qui a parcouru les regains. Admis.

Du 2 décembre 1881

Adrien Aubert président.

Ensuite d'une infraction au règlement concernant plusieurs propriétaires qui ont envoyé leur bétail au parcours dès la clôture. Un membre propose de faire payer aux sus-nommés une finance de 12 cts par jour et par vache. Cette proposition étant mise aux voix est rejetée.

Comptes admis.

Renouvellement du comité. MM. Adrien Aubert annonce à l'assemblée qu'il n'acceptera pas une nouvelle nomination. Au premier tour MM. Auguste Capt-Golay est donné président et Louis Aubert secrétaire-caissier.

Le bureau nomme comme messieurs pour l'année 1882 MM. Christian Bratschi et Jules Vionnet.

Du 9 septembre 1882

Présidence de M. Auguste Capt Golay président.

Fixation du jour final pour le fauchage des regains. Au 14. Proposition adoptée.

Nomination de la commission de taxe des regains, laquelle a lieu à la majorité relative. Sont nommés MM. Hector Golay, Charles Aubert et Louis Siméon Capt.

Fixation de l'ouverture du parcours. 1^{er} octobre.

Du 16 février 1883

La société n'ayant point de président ni de secrétaire-caissier, l'ordre du jour de l'assemblée porte leur nomination : la vérification de la note du bétail qui a parcouru, ainsi que les propositions individuelles.

L'un des membres propose M. Paul Aubert pour présider, lequel accepte et ouvre la séance vu que l'assemblée est en ombre et l'heure de convocation passée.

Ensuite il est procédé à la nomination du secrétaire-caissier, au premier tout Léopold Aubert est nommé par la majorité.

Notes du bétail admises.

Une discussion s'engage au sujet des propriétaires qui n'ont pas de bétail. M. Jules Capt déclare qu'il n'accepte pas pour cette dernière année la taxe de son regain de l'année précédente. En conséquence et après discussion, M. Paul Aubert lui en fait l'offre de 8 francs. Cette affaire ne se termine pas et reste à définir.

Assemblée du 13 avril 1883

Présidence de M. Paul Constant Aubert.

Lecture des comptes vérifiés par Charles Aubert. Justes. Ils bouclent par un solde en caisse de 3 f. 32 c. Admis.

Assemblée ordinaire du 21 décembre 1886

Présidence de M. Jean Meylan président.

Les comptes bouclent par un bonni de 97 centimes. Le comité les a vérifiés. Justes. Admis, toutefois il a été fait une observation sur les indications du parcours des chevaux ; lesquelles devront être vérifiées de près pour la suite.

Nomination de la commission de taxe des regains pour l'automne 1887 : Messieurs Charles Aubert inspecteur, Ami Meylan et Louis Aubert-Golay. François Aubert suppléant.

Renouvellement du comité. Messieurs Eugène Piguet, Jean Meylan et Léopold Aubert sont réélus à l'unanimité.

Nomination de la commission d'examen des comptes. Messieurs Charles César Meylan et François Aubert sont nommés.

Un membre propose qu'il soit nommé des messieurs pour la surveillance du parcours, l'assemblée décide que cette tâche incombera dorénavant à la commission de taxe des regains ainsi qu'au comité.

Assemblée ordinaire du 28 février 1888

Présidence de M. Jean Meylan président.

Comptes. Bonni de 49 centimes. Ils sont admis. M. François Aubert qui les a examinés fait quelques petites observations puis en propose l'adoption à l'assemblée. Admis.

Nomination des experts pour la taxe des prochains regains, Messieurs Louis Aubert-Golay, Charles Aubert inspecteur et Auguste Capt-Golay sont nommés et comme suppléants Messieurs Ami Meylan et Hector Golay.

Renouvellement du comité. Messieurs Jean Meylan, Eugène Piguet et Léopold Aubert sont réélus.

Nomination de la commission d'examen des comptes, Messieurs Hector Golay et Adrien Aubert.

Assemblée ordinaire du 8 janvier 1889

Présidence de M. Jean Meylan président.

Boni de 2 f. 10. Hector Golay annonce à l'assemblée qu'ils ont été vérifiés avec soin et reconnus justes.

Nomination des experts pour la taxe des prochains regains, votants 180, majorité 10, sont nommés Messieurs Louis Aubert-Golay, Charles Aubert et Auguste Capt et comme suppléants Messieurs Adrien Aubert et Hector Golay.

Renouvellement du comité, sont réélus Jean Meylan, Eugène Piguet et Léopold Aubert.

Examen des comptes, Mm. Adrien Aubert et Hector Golay.

Assemblée ordinaire du 29 janvier 1890

Présidence de M. Jean Meylan président.

Bonni de 2 frs 27 cts.

Experts pour la taxe des prochains regains, Aubert Adrien, Capt Auguste, Aubert-Golay Louis et comme suppléants Golay Hector et Capt constant.

Comité, Jean Meylan, Eugène Piguet et Léopold Aubert.

Examen des comptes, Jules Vionnet et François Aubert.

Sont les propositions individuelles. Un membre faisant la remarque que les vaches du hameau situé au vent du nôtre, ayant passé fréquemment sur nos fonds, les propriétaires des Piguet-Dessus devront être avisés avant le prochain parcours afin que ces faits ne se renouvellent pas.

Assemblée ordinaire du 27 janvier 1891

Présidée par Jean Meylan président.

Boni de 1 f 05 .

Commission de taxe pour les prochains regains. Louis Aubert-Golay, Auguste Capt-Golay et Adrien Aubert, suppléants constant Capt et Charles-Louis Piguet.

Comité. Léopold Aubert demandant la parole prie l'assemblée de ne pas le nommer à nouveau vu qu'il y a déjà huit ans qu'il remplit les fonctions de secrétaire-caissier. Monsieur Eugène Piguet-Golay parle aussi dans le même sens, ne voulant plus faire partie du comité. 1^{er} tour de scrutin, Messieurs Jean Meylan, Eugène Piguet et Léopold Aubert obtiennent la majorité des suffrages, mais ces deux derniers n'acceptant pas une nouvelle réélection, il est procédé à un second tour de scrutin. Messieurs Eugène Aubert et Louis Golay garde-police sont nommés.

Commission d'examen des comptes, Ami Meylan et Julien Piguet.

Assemblée ordinaire du 22^e xbre 1891

Présidence de Jean Meylan président

Boni de f. 0,62 cts.

Commission de taxe des regains. Constant Capt, Adrien Aubert et Louis Aubert-Golay. Charles-Louis Piguet et Léopold Aubert suppléants.

Renouvellement du comité. Jean Meylan prie l'assemblée de ne pas le porter de nouveau, ne pouvant pas accepter une nouvelle nomination. Sont élus au premier tour Louis Golay Garde-police, Eugène Aubert et >Hector Golay, avec

Louis Aubert Golay et Eugène Piguet pour la commission d'examen des comptes.

Assemblée ordinaire du 14^e février 1893

Hector Golay président.

Bonni de 3 francs. Louis Aubert rapporteur de la commission de gestion.

Commission de taxe des regains pour 1893, Constant Capt, Adrien Aubert, Eugène Piguet. Léopold Aubert et Auguste Capt-Golay suppléants.

Comité. Hector Golay, Louis Golay feu Henri et Eugène Aubert, avec Jean Charles Meylan et Henri Capt de Joseph pour la commission d'examen des comptes.

Assemblée extraordinaire du 27^e 7bre 1893.

Présidence de Monsieur Hector Golay.

L'heure étant passée, Monsieur le président déclare l'assemblée ouverte. On fait lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est admis définitivement. L'objet à l'ordre du jour est de fixer l'ouverture du parcours qui d'habitude a lieu le premier octobre. Mais cette année peut changer de date à cause de la fièvre aphteuse qui règne encore dans quelques montagnes, comme une partie du bétail sera séquestrée de trois à huit jours, l'assemblée décide que le comité devra prendre des informations et d'attendre à vendredi 29 courant, qu'il y aura une nouvelle assemblée pour prendre une décision.

Refus de Jacques Henri Piguet de payer le regain qu'il doit pour l'année passée et décision à son égard pour la nouvelle campagne. Pour le premier point, il a été remis au procureur, sans résultat, la société n'étant pas inscrite au livre du commerce, ne pouvant poursuivre plus loin. Quant à la deuxième question, un membre propose de prendre trois bergers pour la garde de ses fonds, ce que l'assemblée adopte, mais toutefois si quelque peu de clôture peut être moins onéreuse à la société, cela pourra aussi être employé.

Du 29^e 7bre 1893

Suite à l'assemblée extraordinaire du 27^e 7bre 1893, après informations prises, il se trouve que tout le bétail pourra descendre des montagnes et pâturages dès le 2^e et 3^e octobre et qu'il n'y a plus qu'une montagne, les Loges, où la fièvre aphteuse règne encore, comme dans cette dernière il n'y a pas de bétail de notre hameau, l'assemblée décide de fixer l'ouverture du parcours des regains au 2^e 8bre prochain puis elle confirme sa décision à l'égard des fonds de Jacques-Henri Piguet, d'en faire la clôture où de prendre des bergers pour leur garde, laissant pleine liberté au comité d'employer le mode le moins onéreux à la société, mais toutefois d'aviser encore Piguet par lettre des mesures qui seront

prises à son égard s'il ne vient pas s'arranger auprès du président jusqu'au 1^{er} 8bre au soir.

Assemblée ordinaire de la société du parcours des regains du 16^e février 1894

Présidence Hector Golay

Comptes adoptés.

Nomination de la commission pour la taxe des regains, Adrien Aubert, Constant Capt et Eugène Piguet, avec Louis Aubert et Auguste Capt-Golay pour suppléants.

Renouvellement du Comité, Hector Golay, Louis Golay garde-police et Eugène Aubert.

Commission des comptes, François Reymond comme rapporteur et Jules Vionnet.

Assemblée ordinaire de la Société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 3^e avril 1895

Présidence Hector Golay municipal.

Bonni de f. 1.15. François Reymond rapporteur.

Commission de taxe pour 1895, Constant Capt, Eugène Piguet et Léopold Aubert, lesquels n'acceptant par leur nomination sont remplacés au second tour du scrutin par Messieurs Jules Vionnet, Adrien Aubert et François Reymond et comme suppléants Charles Piguet feu Charles et Julien Piguet.

Comité. Hector Golay, Louis Golay et Eugène Aubert, et pour la commission d'examen des comptes, Henri Magnenat, Léopold Aubert.

Assemblée ordinaire de la Société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 12^e mai 1896

Présidence de Mr. Hector Golay, président.

Boni de 1 frs 35.

Le règlement fait pour 10 ans étant expiré, la discussion est ouverte à son sujet. Un membre propose qu'une commission soit nommée pour examiner s'il y aurait des modifications à faire à l'ancien règlement et de présenter un rapport à ce sujet. Un autre membre propose que l'ancien règlement soit lu article par article, séance tenante, pour que l'assemblée puisse donner son avis, afin que la commission puisse se guider sur les désirs de la majorité. La première proposition est admise à la majorité et le comité est chargé de nommer la commission qui est composée de Messieurs Auguste Capt-Golay, Henri Magnenat et de Julien Piguet, laquelle devra présenter son rapport à la fin d'août.

Assemblée extraordinaire de la Société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 22 septembre 1896

Présidence de M. Hector Golay.

Révision du règlement qui est expiré. La commission nommée à cet effet annonce dans son rapport qu'aucune réclamation n'ayant été faite sur l'ancien règlement pendant les dix ans de son cours, propose de le confirmer en remplaçant l'article 19 par le suivant :

Le comité nomme chaque année deux messieurs pris un dans chaque hameau pour surveiller les bergers et les palissades, être à la disposition du comité pour convocation et différentes choses concernant la société. Cette proposition étant mise aux voix, est votée à l'unanimité des membres présents.

Comité, Hector Golay et Eugène Aubert, au premier tour, au second tour à la majorité relative, Mr Eugène Piguet.

Commission de taxe, Jules Vionnet, François Reymond, Julien Piguet, suppléants : Adrien Aubert et Constant Capt.

Commission des comptes Jean Charles Meylan et Ami Meylan.

Nomination de deux messieurs, Auguste Capt et Constant Capt.

Assemblée ordinaire de la Société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 12 mai 1897

Comité Hector Golay, Eugène Piguet et Eugène Aubert.

Commission de taxe, Julien Piguet, Jules Vionnet, Constant Capt, suppléants, François Reymond et Louis Aubert.

Commission d'examen des comptes, Auguste Capt et William Piguet.

Messieurs, Christian Bratschi et Ami Meylan.

Propositions individuelles. M. Hector Golay propose de faire un changement aux règlements concernant l'ouverture du parcours qui, la plupart du temps, se fait trop tard et empêche de les utiliser convenablement. Ce serait de fixer l'ouverture du parcours au 20 septembre et de le fermer au 31 octobre au plus tard. Cette proposition est admise à l'unanimité des membres présents. Le comité est chargé de prendre l'avis des membres absents.

Assemblée extraordinaire de la Société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 17 septembre 1897

Présidence de Hector Golay.

Nomination d'un secrétaire-caissier en remplacement de M. Eugène Aubert décédé.

1^{er} tour, 17 votants, majorité 9, point de résultat.

2^{ème} tour, 18 votants, majorité relative, est nommé Auguste Capt-Golay.

Ouverture du parcours. M. le président ouvre une discussion à ce sujet. M. Jean Charles Meylan propose que l'ouverture du parcours soit fixée au 25 septembre. Cette proposition est adoptée à une grande majorité.

Assemblée ordinaire de la société du parcours des regains de Derrière la Côte, du 25 mars 1898

Présidence de M. Jules Vionnet remplaçant Mr. Hector Golay empêché pour cause d'office.

Nomination du comité, votants 14, majorité 8, sont nommés Hector Golay 14 suffrages, Eugène Piguet Piguet 13, Auguste Capt, 12.

Commission de taxe, Julien Piguet, Louis Aubert et Jules Vionnet. Julien Piguet refusant sa nomination est remplacé par Constant Capt. Comme suppléants sont nommés Jaques Henri Piguet et Adrien Aubert.

Sont nommés messieurs, Henri Capt et François Reymond.

21/9/1898. Hector Golay. Ouverture du parcours. 25 septembre.

5 juillet 1899. Hector Golay. Comité, Hector Golay, Eugène Piguet, Auguste Capt. Commission de gestion Louis Aubert et Jean Charles Meylan. Taxe, Adrien Aubert, Jaques Henri Piguet et Jules Vionnet, suppléants Louis Aubert, Léopold Aubert et Ami Meylan.

Propositions individuelles. Adrien Aubert propose de changer à l'article 8 du règlement d'établir deux séries de 10 jours chaque et une troisième pour le reste du temps du parcours au taux établi par le règlement, et porter les frais de garde au compte général. Admis.

Dans une deuxième proposition M. Aubert propose que vu le renouvellement prochain du carnet de taxe, il soit établi d'après les mesures du nouveau cadastre, en prenant pour unité 10 mètres carrés. Cette proposition est admise.

Monsieur Louis Aubert propose que le salaire du caissier soit porté à 10 francs. Cette proposition n'étant pas mise en votation n'est pas admise.

22 septembre 1899. Hector Golay. Vu les circonstances exceptionnelles de l'année, le comité a cru devoir consulter l'assemblée. Monsieur Henri Magnenat propose d'ouvrir le parcours le 25 septembre. Admis.

17 avril 1900. Hector Golay. Comité réélu. Taxe, Louis Aubert, Adrien Aubert et Jules Vionnet, comme suppléants, William Piguet, Ami Meylan et Léopold Aubert. Comptes Léopold Aubert et Ulysse Piguet. Messieurs Valentin Guignard et William Piguet.

19 septembre 1900. Hector Golay. Valentin Guignard propose que le parcours soit ouvert le 22 septembre. Admis. M. Jaques-Henri Piguet propose de

refuser tout bétail dont le propriétaire n'a pas de fonds dans le hameau. Cette proposition est admise à la votation.

1^{er} mai 1901. Hector Golay. Comité Hector golay, Eugène Piguet et Auguste capt. Taxe: Jules Vionnet, Louis Aubert et Valentin Guignard, suppléants William Piguet, Léopold Aubert et Eugène Golay. Comptes: Adrien Aubert et William Reymond. Messieurs: Julien Piguet et Eugène Golay.

29 août 1902. Hector Golay. Taxe: Léopold Aubert, Julien Piguet et Benjamin Guignard, suppléants Adrien Aubert, Henri Capt et Jules Vionnet. Comité. Hector Golay, Eugène Piguet et Paul Magnenat. Comptes : Jules Reymond et Benjamin Guignard. Messieurs, Jules Vionnet et François Reymond. Ouverture du parcours, trois propositions sont en présence, le 15, 20 et 22 septembre. Cette dernière est admise. M. Adrien Aubert propose que le salaire du caissier soit porté à 10 francs, mais qu'il soit chargé de retirer les notes du parcours de suite après la fermeture du parcours. Admis.

14 mars 1903. Eugène Piguet. Taxe : Benjamin Guignard, Jules Reymond, Léopold Aubert et comme suppléant Julien Piguet, Eugène Piguet Piguet-Dessus et Henri Capt forestier. Comité : Eugène Piguet, Adrien Aubert et Hector Golay. Propositions individuelles. Voir s'il n'y aurait pas avantage en ce qui concerne la garde du bétail du côté de vent, d'établir une clôture en bois au lieu de faire faire ce travail par un berger. Une proposition de frapper de 50 centimes d'amende tout sociétaire absent à une assemblée sans excuse valable est admise à une grande majorité.

4 mars 1904. Adrien Aubert. Le secrétaire caissier est malade, David Piguet tient le procès-verbal. Comité : Adrien Aubert, Hector Golay et Jules Reymond en remplacement de Eugène Piguet qui a décliné toute nomination. - Note : désormais les membres de la commission de taxe ne seront plus nommés –

26 avril 1905. Adrien Aubert. Absents et passibles de l'amende : Eugène Golay, Auguste Capt-Golay, Henri Capt feu Joseph, Jean Chs Meylan, Léopold Aubert, Julien Piguet, Christian Bratschi, Charles Piguet, Louis Aubert, François Reymond, François Meylan et Paul Magnenat. Statutaire.

18 septembre 1905. Adrien Aubert. Monsieur le président expose que la convocation de l'assemblée a été motivée par le fait que beaucoup de regains fauchés depuis longtemps déjà n'ont pu être rentrés par suite de mauvais temps et qu'il y aurait peut-être lieu, vu les circonstances, de retarder l'ouverture du parcours fixée au 20 septembre et déclare la discussion ouverte sur cet objet à l'ordre du jour. Un membre propose de mettre aux regains à dater du samedi 23

septembre. Cette proposition mise aux voix est votée à une petite majorité. Le comité est chargé de l'élaboration d'un nouveau règlement.

23 février 1906. Adrien Aubert président. Projet de règlement lu par le président, lequel est soumis à la discussion article par article et à la suite d'une discussion générale le règlement est adopté à l'unanimité de l'assemblée. Monsieur Benjamin Guignard propose de changer la manière de procéder pour la taxe des regains, en ce sens que les membres de la commission ne seront plus indemnisés, et que chaque sociétaire devra faire ce travail à tour de rôle à charge à lui s'il ne peut le faire de payer son remplaçant. Après discussion cette proposition est repoussée par 5 voix contre 3.

7 avril 1923. 7 avril 1923. Présidence de Emile Meylan. M. Jules Reymond propose que vu la mauvaise fréquentation des assemblées, de frapper de 1.- d'amende tout sociétaire absent sans excuse valable. Chacun étant autorisé à se faire représenter par un membre de sa famille. Cette proposition est admise à l'unanimité. Louis RoCHAT propose que la commission de taxe tienne compte des champs nouvellement cultivés et ensemencés.

10 septembre 1923. Emile Meylan président. Deux sociétaires, Valentin Guignard et Jacques Louis Piguët refusant de laisser taxer leurs champs par Charles Auguste Golay, et celui-ci pour gain de paix et pour maintenir le parcours, consent à être remplacé, à condition que Valentin Guignard le soit aussi. Après discussion il est décidé de procéder à leur remplacement, quoique la chose soit très regrettable, vu que les motifs invoqués n'ont rien de commun avec la société des regains. Avant de passer à la votation un sociétaire ayant fait partie de la commission de taxe en plusieurs fois avec Charles Auguste Golay, déclare qu'il l'a toujours reconnu comme très juste et impartial.

2 février 1924. Jean Aubert vice-président. Statutaire.

21 février 1925. Emile Meylan président. Jules Reymond ayant clôturé son clou, 200 perches environ, après la taxe des regains, fait une réclamation pour la diminution de 1 centime faite par la commission de taxe, sur toute la parcelle de 2986 perches. Le caissier est chargé de faire droit à cette demande, en maintenant la taxe comme elle était et déduire 200 perches à cette parcelle. Charles Vionnet fait la proposition que le jour d'ouverture du parcours puisse être renvoyé d'un ou deux jours en cas de mauvais temps, cette proposition est prise en considération.

28 décembre 1925. Emile Meylan président. Statutaire.

12 février 1927. Emile Meylan président. Il est fait la proposition de fixer le prix des journées au parcours comme suit : 1^{ère} catégorie, pour un veau, f. 0,25. 2^{ème} catégorie, pour un veau, f. 0,15. 3^{ème} catégorie, pour un veau, f. 0,10. Cette proposition est admise. Il est décidé d'adresser une demande à la société des regains du Solliat pour terminer le reste de la clôture à la limite des deux sociétés. Les demandes de congé aux assemblées ne sont admises que sur motif valable.

17 septembre 1927. Emile Meylan président. Monsieur le président expose que l'assemblée a été convoquée sur la demande de plusieurs sociétaires, vu le mauvais état des champs par ces temps de pluie et la grande quantité de regains fauchés et non rentrés et qu'il y aurait peut-être lieu de renvoyer l'ouverture du parcours. La discussion est ouverte sur cet objet. Un membre propose le 24 septembre, un autre le 23 septembre, à la votation la dernière proposition est admise. Il est décidé, d'entente avec le hameau des Piguet-Dessus, de refaire la palissade entre les deux hameaux. Christian Bratschi et Louis RoCHAT sont chargés de ce travail. Une lettre sera adressée à la Municipalité du Lieu, les avisant de remettre en état la clôture qui existait le long du chemin qu'ils ont construit chez le Chirurgien.

21 janvier 1928. Emile Meylan président. M. Jules Reymond fait la remarque que la garde du bétail a été faite soigneusement et à la satisfaction de tout le monde.

8 septembre 1928. Emile Meylan président. Plusieurs sociétaires ayant fait la demande que l'ouverture de la mise au parcours soit avancée de quelques jours, une discussion est ouverte sur ce sujet. Il est fait trois propositions, une de fixer l'ouverture de la mise au parcours le 16 septembre, une le 20, et la dernière le 14. Parcours le 16 septembre. Il est fait la proposition que pour cette année il ne puisse pas se faucher de regain depuis le 13 septembre, et qu'une amende de f. 20.- soit infligée à tout sociétaire qui ne se soumettrait pas à cette décision. A la votation cette proposition est admise à une grande majorité. M. le président annonce que la société des regains du Solliat serait décidée à terminer la clôture entre les deux hameaux, comme nous le leur avons proposé. Après discussion et votation, il est décidé d'entrer dans ces vues et d'en donner réponse à la société du Solliat.

2 février 1929. Emile Meylan président. Monsieur Charles Vionnet fait la proposition que le prix des journées pour le bétail au parcours soit abaissé dans les proportions suivantes. 1^{ère} catégorie, de 25 c. à 20 c. par quart. 2^{ème} catégorie de 15 c. à 12 c. par quart. 3^{ème} catégorie, de 10 à 8 c. par quart. A la votation cette proposition est admise. M. le président demande d'il ne serait pas de bonne administration d'élaborer un règlement pour la société, cette proposition est

prise en considération et le comité est chargé de rédiger un règlement le plus vite possible et de le présenter à l'assemblée générale.

20 décembre 1929. Emile Meylan président. Comité actuel composé de Mrs Emile Meylan, Jean Aubert et John Piguet. Réélu par acclamations. Le projet de règlement de la société élaboré par le comité est présenté à l'assemblée, il en est donné lecture par le caissier, à la suite d'une discussion générale, le règlement est adopté à l'unanimité de l'assemblée. Il sera copié et signé par tous les sociétaires.

4 février 1931. Emile Meylan président. Monsieur Jules Reymond annonce qu'il a vendu un champ à Marius Piguet à la Vuarraz et que de ce fait il sera en dehors du parcours.

14 septembre 1931. Assemblée extraordinaire à la Fleur de Lys. L'assemblée de ce jour est motivée par la réclamation de plusieurs sociétaires sur la taxe des regains de l'année passée et sur le fauchage exagéré de plusieurs propriétaires. Une discussion très orageuse est ouverte à ce sujet. Il est fait deux propositions, une de C. Bratschi qui est de suspendre le parcours en commun pour cette année et que chacun pâture sur ses fonds. Une de Jean Aubert de continuer à mêler comme d'habitude. A la votation les deux propositions obtiennent le même nombre de voix et par conséquent pas de résultat. De ce fait chacun reprendra sa liberté et pâturera comme il lui semblera bon. Lecture est faite du présent verbal qui est admis provisoirement et la séance est levée. John Piguet secrétaire.

30 janvier 1932. Emile Meylan président. Avant de passer aux nominations réglementaires, le président demande à l'assemblée ce qu'on pense faire une autre année, si nous voulons continuer à pâturer en société ou non. Une discussion est ouverte à ce sujet où chacun est invité à dire son opinion. Il est fait plusieurs propositions, que chacun mette un peu de bonne volonté et que la société reprenne comme par le passé. Jules Reymond se rallie à ces propositions, à condition que Charles Vionnet reprenne la pose et le signal qui sont pâturés par la société du Solliat. Cette proposition est admise par tous les sociétaires. Il en sera fait part à la société du Solliat, en leur demandant qu'ils nous vendent le regain du champ de l'hoirie de Charles Gustave Reymond situé dans notre hameau. Charles Vionnet demande que le carnet de taxe puisse être consulté par chaque sociétaire pendant les 4 ou 5 jours qui suivent la tournée de taxe, ceci pour éviter les récriminations qui se produisent plus tard. Adopté. Le fauchage du regain est interdit depuis le 18 septembre à midi.

25 janvier 1933. Emile Meylan président. La commission de gestion émet le vœu qu'on ne généralise pas la méthode de réunir plusieurs articles du cadastre

en un seul. Cette manière de faire empêche de faire une taxe rationnelle. Qu'il ne se représente pas dans la taxe l'anomalie actuelle, qu'une mauvaise sagne soit taxée autant qu'un champ de première qualité. Admis. Il est fait la proposition que pour le parcours des regains le jeune bétail soit compté comme suit. Ceux nés depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours pour des veaux, 1^{er} janvier de l'année précédente pour de génissons et tous les plus âgés pour des génisses. Proposition pas admise. Pour la taxe des regains il est fait la proposition que pour les bons champs le minimum de taxe soit 2. Admis. Il est fait la proposition de faire les assemblées de la société à Trianon, cette proposition n'est pas admise.

26 février 1934. Fleur de Lys. Emile Meylan président. Un sociétaire demande que les sagnes qui sont comprises avec des bons champs pour la contenance sur le carnet de taxe, en soient séparées. M. Charles Vionnet, qui veut bien se charger de faire ce travail, sera convoqué avec tous les propriétaires intéressés, ce sont Messieurs David Piguet, Léopold Aubert, Hector Meylan, Henri Guignard-Lerch, Emile Meylan, Jules Reymond, Charles Vionnet et Christian Bratschi pour les Demoiselles Aubert. D'après un vœu émis par un sociétaire, il est recommandé aux taxeurs de s'échelonner davantage afin que les champs soient mieux parcourus. Il est décidé de faire une palissade aux abords des deux routes de la Tombe et de la Tranchée, pour éviter le passage du bétail à ces deux endroits.

19 février 1935. Emile Meylan président. La commission nommée l'année dernière pour mesurer et séparer les sagnes des bons champs n'ayant pas fonctionné, elle sera convoquée à nouveau et assez tôt pour faire ce travail, avant la taxe des regains.

7 septembre 1935 à Trianon. Présidence de M. Hector Meylan. M. Hector Meylan est nommé président de la société. Une discussion est ouverte sur l'ouverture du parcours des regains. Une proposition que tous les anciens comptes soient réglés avant l'ouverture du parcours est admise à grande majorité. M. Jules Reymond n'ayant plus de bétail, il demande que la société lui clôture une partie de ses champs, il se charge de fermer depuis sa maison à la côte et le solde soit dès derrière la maison à la limite de C. Vionnet, le long des sagnes et jusqu'à la côte du Lion d'Or, à la charge de la société. Cette demande est admise. M. David Piguet est chargé de commander les pieux chez Heuby frères. Le fil de fer sera acheté chez M. Hector Reymond au Solliat. Messieurs Jules Reymond et Louis Rochat sont chargés de faire le travail. L'ouverture du parcours reste fixée éventuellement au 20, si toutefois le temps ne permet pas que les regains soient rentés pour ce jour, le comité verra s'il y a lieu de renvoyer l'ouverture de quelques jours.

22 février 1936. Fleur de Lys, Hector Meylan président. M. Emile Meylan propose que le comité ait la latitude d'avancer ou de retarder l'ouverture du parcours, suivant le temps, à la votation cette proposition est admise.

20 février 1937. Fleur de Lys, présidence Hector Meylan. Messieurs Hector Meylan président et John Piguet secrétaire ayant remis leurs domaines, ils demandent à être remplacés de membres du comité. A la votation sont nommés Messieurs André Guignard, Louis Rochat et Jean Piguet. M. André Guignard propose de changer la manière de procéder pour établir les déclarations concernant le bétail au parcours, en ce sens que les cahiers actuels soient remplacés par des contrôleurs comme il est pratiqué dans d'autres sociétés. M. Isaac Rochat propose de maintenir le système actuel et que tous les sociétaires ayant honneur à cœur de faire leur déclaration loyalement. Admis. M. Charles Vionnet émet le vœux que tous les sociétaires fauchent la plus grosse partie de leur regain.

8 mars 1938. André Guignard président. Le président recommande aux sociétaires d'attacher leurs vaches les 10 premiers jours. L. Berney demande que les comptes soient bouclés pour la mise au parcours. J. Piguet secrétaire.

13 mars 1939. A Trianon, André Guignard président. Christian Bratschi a envoyé une lettre de démission et Valentin Guignard fait dire qu'il ne veut plus pâturer en commun. Le comité tâchera d'arranger les choses d'ici à l'automne.

24 août 1940. Atelier David Piguet. Présidence Isaac Rochat président. M. Charles Vionnet fait le vœu que la taxe des regains soit faite en commençant à des endroits différents, ceci afin d'éviter les différences provoquées par l'humidité. Il en sera tenu compte, cependant, vu le morcellement, les résultats seront peu différents. André Guignard demande que le parcours ne soit pas ouvert avant que les graines soient rentrées. Il est décidé que le parcours sera ouvert le 25 septembre 1940. les autres années le comité pourra l'avancer ou le retarder de 5 jours suivant l'état des travaux. Messieurs Emile Meylan et André Guignard font des propositions afin de changer les catégories pour les prix des regains. Après discussion la première catégorie sera comptée dès la mise au parcours au 1^{er} octobre. Le secrétaire Jean Aubert.

10 mai 1941. Atelier de Monsieur David Piguet, présidence Isaac Rochat président. Propositions individuelles. Après discussion, il est remarqué que c'est l'intérêt de tous de faire l'impossible pour le maintien du parcours en commun.

14 septembre 1942. Chez M. David Piguet. Isaac Rochat annonce que Charles Vionnet a fait son entrée dans la Société du Solliat, ce qui l'entraîne

donc lui-même à donner également sa démission. Il est donné connaissance d'une lettre de Christian Bratschi, lequel déclare aussi démissionner. Vu ces faits, il est décidé de discuter avec les divers membres démissionnaires et convoquer une nouvelle assemblée afin de tenter un arrangement. L'assemblée est levée. Jean Aubert, secrétaire.

29 septembre 1942. A Trianon. André Guignard demande que quelqu'un fasse une proposition pour nommer 3 membres au comité. Christian Bratschi propose André Guignard, Hermann Mollet et Emile Meylan. A la votation cela est admis. André Guignard, président, déclare que vu les expériences de ces jours passés, il serait beaucoup mieux d'arriver à un arrangement pour le parcours en commun. Il déclare que, afin de faciliter les affaires, il sera fait une baisse sur les chiffres de base, pour établir les comptes, ce qui est approuvé. Il est décidé que les comptes devront se faire plus tôt, et que la charge sera établie d'après le registre de l'inspecteur du bétail. Le parcours sera ouvert le 1^{er} octobre. Il y aura 3 séries de 10 jours. Il sera fait une déduction de 50 cts par jour pour la 1^{ère} série, puis 30 cts et 20 cts, pour les séries suivantes pour les vaches qui manqueront au parcours. Le cahier de taxe pourra être consulté pendant 5 jours chez le président. Notre président nous annonce qu'il a discuté avec des membres de la société du Solliat pour diverses clôtures. Il en ressort que les affaires sont déjà bien avant arrangées. Le comité est chargé de faire le nécessaire afin d'arriver à une entente. Pour les plantages existants et la limite, il sera mis 3 bergers à raison de frs 1.50 par jour. Christian Bratschi demande que la note due par Charles Vionnet se règle. Le comité se charge de la rentrée, ce qui est admis.

6 février 1943. André Guignard président. Les comptes bouclent par un boni de 4,29 frs. Avec rapport favorable, sont admis à l'unanimité. Le comité actuel est réélu et se constituera lui-même. Comm. de taxe Bratschi, Meylan Emile et Mollet. Com. de gestion David Piguet rapp. Bratschi et Henri Guignard. M. Bratschi avisera les titulaires d'anciens comptes par lettre recommandée de s'acquitter de leurs dettes. Le présent procès-verbal est lu, provisoirement admis et la séance est levée. Emile Meylan.

PROCES-VERBAUX DE LA SOCIETE DES REGAINS DE DERRIERE-LA-COTE, VOLUME SECOND – 1943 – 1958

Assemblée du 27 septembre 1943

Présidence de Monsieur A. Guignard, pdt.

L'heure de convocation étant passée et l'assemblée en nombre, le président déclare la séance ouverte.

Pour honorer la mémoire de mr. Emile Meylan, l'assemblée se lève.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un membre au comité.
2. Parcours des regains 1943.
3. Nomination d'un membre de taxe.
4. Propositions individuelles.

Par le président des bulletins de votes sont distribués pour la nomination d'un membre au comité. Votants 7, majorité 4. Est nommé Hector Meylan par six voix.

Une discussion est ouverte au sujet du parcours. Henri Guignard propose de maintenir les mêmes conditions qu'en 1942. Hector Meylan fait remarquer que l'assemblée commence trop tard. Pour la garde des plantages, la discussion est assez nourrie. Le parcours des regains est fixé au 1^{er} octobre.

La nomination d'un membre de taxe des regains est faite en la personne d'André Meylan. Du présent procès-verbal lecture est faite et admise provisoirement et la séance est levée.

Derrière-la-Côte, le 27 septembre 1943, H. Mollet secrétaire.

Assemblée du Comité du 26 février 1944

Ce dernier s'est rassemblé à la Fleur de Lys, le président a donné les renseignements nécessaires pour l'établissement des comptes des regains au nouveau caissier. La fixation de l'assemblée générale en est portée au vendredi 3 mars.

Derrière- la- Côte, le 26 février 1944, H. Mollet.

Assemblée générale du 3 mars 1944, à la Fleur de Lys

Présidence Mr. André Guignard, pdt.

Ordre du jour :

1. Comptes et rapport
2. Nomination statutaire
3. Nomination commission de taxe
4. Divers
5. Propositions individuelles

Les membres à l'assemblée étant en nombre, le président déclare la séance ouverte. Cette dernière commence par la lecture du dernier procès-verbal, qui est admis définitivement. Le caissier a la parole pour la lecture des

comptes qui sont acceptés. L'excédent de l'actif s'élève à 60.- Une somme de 35.- a été touchée pour une barrière du Solliat. Des renseignements sont donnés par le président sur cette dernière.

Le comité est renommé en bloc à l'unanimité. Pour la commission de taxe sont nommés André Meylan, Anken et H. Mollet. La commission de gestion est fixée à 3 membres qui sont : Bratschi, Guignard Henri et Ad. Piguet. Aux propositions individuelles, H. Meylan demande que l'on clôture d'une barrière le bout des Sagnes de bise. Ce dernier s'offre pour effectuer le travail, à condition que la société fournisse les pieux et le fil de fer.

H. Mollet demande qu'un récipient soit déposé à gauche du stand pour un abreuvoir des bêtes lors du parcours ainsi qu'un 2^{ème} vers la citerne à Mlle Marie-Louises Aubert. Vu l'importance de cette demande, le comité s'occupera de la dite chose. Lecture du procès-verbal est faite et admis provisoirement et ensuite la séance est levée.

Derrière- la -Côte, le 4 mars 1944.

H. Mollet secrétaire

Assemblée de la Société des regains le vendredi 9 février 1945

Présidence Mr. André Guignard président.

L'heure de convocation étant passée, le président déclare la séance ouverte avec l'ordre du jour suivant :

1. Comptes et rapport.
2. Renouvellement du Comité
3. Nomination de commission de taxe
4. Nomination de commission de gestion
5. Propositions individuelles

La parole est au caissier pour la lecture des comptes qui bouclent par un solde en caisse de 23.47 frs et l'actif du bilan s'élève à 104.09 frs.

Le rapporteur donne connaissance de son rapport qui conclut à l'admission des comptes tels qu'ils sont présentés. Avec remerciements au caissier pour leur bonne tenue et au comité pour sa gestion.

Personne ne demande la parole, les comptes sont mis en votation et admis à l'unanimité.

Renouvellement du comité. Un membre demande que le comité en fonction soit renommé à main levée. Admis. Nomination de la commission de taxe, pas de présentation, votants 7, majorité 4. Sont nommés au premier tour, Mr. Arnold Piguet et Hector Meylan, et au deuxième tour à la majorité relative, Mr. André Meylan, suppléant H. Mollet.

Commission de gestion. Sont présentés Jean Aubert rapporteur, Bratschi Christian, Emile Anken, suppl. D. Piguet. Un membre annonce que Mr. Vionnet

serait décidé de verser la somme de 90 frs sur ses notes de regains arriérées, il est décidé d'accepter cette offre plutôt que de tout perdre.

Les autres membres qui doivent encore à la caisse payent aux mêmes proportions. Passé au vote, c'est admis.

Pas d'autres propositions, lecture est faite du présent procès-verbal, lequel est admis provisoirement et la séance est levée.

Derrière-la-Côte, le 9 février 1945.

Secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains du 26 septembre 1946

Présidence de Mr. A. Guignard président.

L'assemblée étant en nombre et l'heure passée, le président ouvre la séance.

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Les comptes de 1945 étant en ordre ils ne sont pas lus.

Une discussion est ouverte au sujet de notre très dévoué caissier M. Hector Meylan, qui donne sa démission. Pour le remplacement de ce dernier, une votation est faite au bulletin secret. Votants 7, majorité 4, est nommé M. Jean Aubert par 4 voix.

Pour le parcours des regains, il est décidé de taxer ce dernier le dimanche 29 septembre et la mise en champ le 30 septembre. Comme suppléant de taxe M. Anken est nommé. Il est décidé de barrer du Crêt du Marais à la Rochette, le travail doit se faire dimanche matin par les sociétaires.

Lecture provisoire est faite du procès-verbal, lequel est admis.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire, H. Mollet.

Assemblée des regains du 25 septembre 1947

Présidence Mr. A. Guignard, président.

L'assemblée étant en nombre et l'heure de convocation étant passée, le président ouvre la séance.

1. Comptes et rapports
2. Renouvellement du comité
3. Parcours 1947
4. Divers
5. Propositions individuelles.

Lecture du dernier procès-verbal qui est admis définitivement.

Lecture des comptes. Rapporteur Mr. C. Bratschi. Ces derniers étant parfaitement justes, le rapporteur propose à l'assemblée de les accepter. Il est fait au caissier une petite observation au sujet des comptes qui n'ont pas été faits à temps.

Renouvellement du comité au bulletin secret. Votant 7, majorité 4. Sont nommés André Guignard par 4 voix, Jean Aubert par 5 voix, H. Mollet par 6 voix.

Parcours des regains 1947.

H. Mollet demande à l'assemblée que le parcours se fasse depuis le 26 septembre et sans taxe. A. Guignard appuie ma proposition et l'assemblée est d'accord à ma demande. Une tournée sera faite pour réparer les barrières endommagées.

Pour les frais occasionnés en 1947, il est décidé que les sociétaires payeront 10 cts par $\frac{1}{4}$.

Une intervention sera faite au comité du Solliat de la part de Mr. Anken au sujet du passage de leurs bêtes à Derrière-la-Côte.

Les discussions étant closes, lecture du dernier procès-verbal est faite, lequel est admis provisoirement.

L'assemblée est levée à 22 heures 30. Secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains du 21 septembre 1949 à la Fleur de Lyss

Présidence de Mr. André Guignard Président.

L'assemblée étant en nombre et l'heure de convocation passée, le président ouvre la séance.

Lecture du dernier procès-verbal, lequel est admis définitivement. Une petite différence est faite pour les frais du parcours de 1947 qui a été fixée à 10 cts par $\frac{1}{4}$, cette dernière a été doublée pour faire face au budget.

Les comptes n'étant pas établis par le caissier, ces derniers ne peuvent être lus.

Renouvellement de la commission de taxe pour 1948, sont nommés à main levée, André Meylan, C. Anken et Charles-Henri Guignard, suppléant Arnold Piguet.

La taxe des regains pour 1948 est fixée pour le 23 septembre et la mise au parcours le 25 septembre. La remise en état des barrières doit se faire pour cette date, ainsi que la pose d'un abreuvoir pour le bétail.

Le comité fera le nécessaire auprès de Mr. Olivier Magnenat et Frédéric Piguet au sujet de leurs bêtes qu'ils veulent mettre au parcours. Deux membres sont désignés pour la surveillance et le contrôle des bêtes au parcours. Sont nommés A. Piguet et J. Aubert. Pour les chevaux il sera compté $\frac{2}{4}$ et les poulains $\frac{3}{4}$.

Les discussions étant closes, la lecture provisoire du dernier procès-verbal est faite.

L'assemblée est levée à 22 $\frac{1}{4}$ heures. Secrétaire H. Mollet

Assemblée des regains du 14 juin 1949 à la Fleur de Lyss

Présidence Mr. André Guignard, président.

L'assemblée étant en nombre et l'heure de convocation largement passée, le président ouvre la séance.

1. Lecture du dernier procès-verbal, lequel est admis définitivement.
2. Lecture des comptes est faite, ces derniers sont admis, ainsi que le rapport et ses conclusions.
3. Renouvellement du comité, Mr. C. Bratschi propose de laisser les mêmes membres, ce qui est admis à main levée.
4. Renouvellement de la commission de taxe pour 1949, sont nommés en bloc à main levée. A. Guignard, Jean Aubert et H. Mollet, suppléant C. Bratschi.
5. La commission de gestion est composée de A. Meylan, A. Piguet et Charles-Henri Guignard, suppléant. D. Piguet.
6. Propositions individuelles, quelques paroles sont échangées au sujet des deux camps à Mr. Vionnet et Isaac Rochat, ainsi que celui de l'hoirie Meylan, mais la discussion n'apporte rien de nouveau.

La lecture provisoire du procès-verbal a lieu.

La séance est levée à 22 heures 20.

Secrétaire : H. Mollet

Assemblée des regains du 17 septembre 1949 à la Fleur de Lyss

Présidence Mr. A. Guignard, président. Lecture du dernier procès-verbal admis définitivement.

Mise au parcours 1949 est fixée au mardi 20 septembre et la taxe le 18 septembre. Le champ à Mr. C. Bratschi en devant vers la fontaine sera barré le lundi 19 septembre pour cause de fauchage comme convenu en assemblée. Il est décidé par la société des regains que le remuage du bétail n'est pas autorisé. Le bétail descendant de la montagne qui n'appartient pas aux sociétaires du hameau n'a pas droit à un laps de temps au parcours. Un entretien a lieu avec Mr. Francis Golay pour le parcours d'une partie de son champ. Ce dernier se ralliant à notre proposition, il est décidé de tendre un fil jusqu'à la route. Pour Mr. Frédéric Piguet, il est décidé en assemblée qu'il lui sera demandé la somme de 45 francs pour une vache et un mozon. Il lui sera remboursé la valeur de l'herbe d'après la taxe faite au champ loué de Mr. A. Piguet.

L'assemblée étant terminée, la lecture provisoire du dernier procès-verbal est faite.

La séance est levée à 23 heures, secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 2 mai 1940.

Présidence Mr. A. Guignard, président.

L'heure de convocation étant passée, le président déclare la séance ouverte.

1. La lecture du dernier procès-verbal est faite et admis définitivement.
3. Le caissier a la parole pour la lecture des comptes qui sont admis ainsi que le rapport de la commission de gestion et ses conclusions.
4. Renouvellement du comité. André Meylan fait la proposition de laisser les mêmes, ce qui est admis par l'assemblée.
5. Commission de taxe. Sont les mêmes, soit A. Guignard, Jean Aubert et H. Mollet. Suppléant C. Bratschi.
6. Nomination de la commission de gestion, sont nommés Charles-Henri Guignard, André Meylan et Arnold Piguet rapporteur.
7. Propositions individuelles, la seule chose qui est décidée est de tendre un fil barbelé le long de la Rochette.

L'assemblée étant terminée, la lecture du dernier procès-verbal est faite provisoirement

La séance est levée à 22 heures 30.

Secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 26 septembre 1950

Présidence de Mr. A. Guignard, président.

L'heure de convocation étant largement passée et le président étant absent, le secrétaire propose M. C. Bratschi de le remplacer, ce qui est admis par l'assemblée.

1. Lecture du dernier procès-verbal est faite, et admis définitivement.
2. Parcours des regains. Il est décidé de taxer ces derniers le jeudi 28 septembre et le parcours le 29 septembre 1950.
3. La remise en état des pieux et barbelés sera effectuée.
4. En assemblée il est décidé que Mr. Frédéric Piguet devra laisser la liberté du passage clôturé derrière sa maison et en outre la somme de vingt-cinq francs lui est imposée pour le parcours de sa génisse.
5. Il sera compté $\frac{3}{4}$ pour les chevaux.
6. Un achat de 3 rouleaux de barbelé est fait pour barrer.

L'assemblée étant terminée, la lecture provisoire du dernier procès-verbal a lieu.

La séance est levée à 23 heures, secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 13 janvier 1951

Présidence Mr. A. Guignard, président.

Comme l'heure de convocation étant largement passée, le président déclare la séance ouverte.

1. Comptes et rapport.
2. Renouvellement du comité
3. Commission de taxe
4. Commission de gestion
5. Propositions individuelles.

La parole est au secrétaire pour la lecture du dernier procès-verbal qui est admis définitivement.

Le caissier donne lecture des comptes qui sont admis avec remerciements, et donner décharge au comité pour sa gestion et à la commission pour son mandat.

Bilan exercice 1950. Carnet de caisse 212.40 frs, solde en caisse 8,11 frs. Total 220.51 frs.

Renouvellement du comité. M. C. Bratschi fait la proposition de laisser le comité comme il est constitué, ce qui est admis par l'assemblée.

Commission de taxe. Sont nommés A. Guignard, Jean Aubert et Christian Bratschi. Le suppléant André Meylan.

Chaque année un membre de la commission de taxe sera remplacé par le suppléant nommé.

Commission de gestion est composée de Charles-Henri Guignard, H. Mollet et Arnold Piguet rapporteur.

Propositions individuelles.

Par décision de l'assemblée, un fil de fer sera tendu le long des sagnes pour éviter tout accident de bétail.

Le champ des propositions individuelles étant clos, la lecture provisoire du dernier procès-verbal est faite.

L'assemblée est levée à 22 ³/₄ heures. Secrétaire : H. Mollet.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 17 septembre 1951

Présidence Mr. André Guignard président.

Comme de coutume l'heure de convocation étant passée, le président déclare la séance ouverte. Ouverture du parcours des regains. M. Jean Aubert prend la parole et propose la date du 20 septembre. Mollet n'est pas d'accord avec ce dernier et propose le 25 septembre, ce qui est admis par l'assemblée. Le jour de taxe est fixé au 24 septembre.

Eventuellement si Frédéric Piguet met au parcours sa vache et son veau, le prix est fixé à 40.- pour la durée des regains.

Pour suivre les discussions, le nécessaire sera fait pour la mise en état des clôtures.

Propositions individuelles. Le président recommande que les bêtes soient attachées le plus possible les 10 premiers jours du parcours.

L'assemblée étant terminée, la lecture provisoire du procès-verbal est faite.

L'assemblée est levée dans une heure tardive. Secrétaire H. Mollet.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 18 mars 1952

Présidence A. Guignard président.

L'assemblée des regains est convoquée pour 20 ½ heures, elle est en nombre et l'heure de convocation largement passée, le président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour est le suivant :

1. Comptes et rapport.
2. Nomination du comité
3. Nomination d'un membre de taxe
4. Nomination d'un membre de la commission de gestion
5. Propositions individuelles.

Les comptes sont lus et admis par l'assemblée, tout en remerciant le caissier de la bonne tenue de ces derniers.

Nomination du comité. Arnold Piguet fait la proposition que ce dernier soit renommé en bloc, ce qui est admis par l'assemblée.

Commission de taxe. Sont nommés pour 1952, Mr. A. Guignard, C. Bratschi et A. Meylan. Suppléant A. Piguet.

Commission de gestion : Edouard Meylan, Charles-Henri Guignard et A. Piguet, rapporteur E. Meylan.

Propositions individuelles. Un rouleau de fil de fer barbelé a été fourni et tendu le long de la Rochette par H. Mollet. Ce dernier a été remboursé par la société au prix de 16.60 francs.

Lecture provisoire du procès-verbal est faite.

L'assemblée est levée à 22 ¼.

H. Mollet, secrétaire.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 16 septembre 1952

Présidence André Guignard président

L'assemblée étant en nombre suffisant, le président en donne l'ouverture avec l'heure de convocation 20 ½ qui est largement passée.

Le parcours des regains est fixé au 20 septembre et la taxe le 19. Comme de coutume les barrières seront mises en état par les sociétaires.

Propositions individuelles. La première semaine toutes bêtes doivent être rentrées ou parquées. C. Bratschi fait la proposition que les chevaux soient parqués. Cette proposition est passée au vote, résultat 3 voix, contre 3. Le président tranche la question et propose que le système des années précédentes soit maintenu, ce qui est admis.

Pour le parcours de la vache et du mozon à Frédéric Piguet, la somme de 45 francs lui est imposée, en outre il lui est interdit de lâcher son cheval aux regains.

Lecture provisoire du procès-verbal est faite, et la séance est levée 23 heures $\frac{1}{4}$.
H. Mollet secrétaire.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 18 septembre 1953

Présidence de M. A. Guignard, président.

Comme de coutume l'assemblée est ouverte avec l'heure de convocation passée.

1. Lecture du procès-verbal qui est admis définitivement.
2. Lecture des comptes de 1952 qui sont admis, le rapporteur étant absent, le rapport n'a pas suivi pour l'assemblée.
3. Renouvellement du comité. C. Bratschi propose qu'il reste le même, ce qui est admis.
4. Commission de taxe : sont nommés C. Bratschi, Jacques Meylan et Arnold Piguet, suppléant H. Mollet.
5. Commission de gestion, Edouard Meylan, Maurice Mollet, Jacques Meylan, rapporteur E. Meylan.
6. Parcours des regains 1953, est décidé, pour le 25 septembre et la taxe le 24. La remise en état des barrières, seront entretenues comme de coutume.
7. Propositions individuelles. Ayant pris une entente avec Louis Berney des Piguet-dessus pour les champs qu'il loue de Mr. Léon Aubert Côte, il est convenu de faire la barrière légèrement un peu plus de bise.

Lecture provisoire du procès-verbal est faite à 11 $\frac{3}{4}$ heures.

H. Mollet, secrétaire.

Du 27 avril 1954

La commission de gestion composée de Francis Meylan, Jean Piguet et Christian Bratschi se sont réunis pour la vérification des comptes le 27 avril 1954. Etaient présents Christian Bratschi et le soussigné. Après avoir vérifié les comptes avec toutes les pièces justificatives, sont reconnus justes et bien tenus. Ces derniers se présentent comme suit : au bilan, soit l'actif à la somme de 19571,20 frs et pour le passif, soit 159 parts à 25.- = 3975 francs. Dette hypothécaire au C.F.V. 10 476.51.- soit un excédent de l'actif de 5 119.69 frs.

Ils proposent donc à l'assemblée de les adopter avec remerciements au caissier pour leur bonne tenue.

Des renseignements ayant été demandés à Madame Schreyer au sujet du bâtiment, il y a quelques catelles à remettre à la cuisine et plusieurs vitres à y remettre du ciment ainsi que la porte de ramonage à poser. Quant aux réparations qui ont été faites à la porcherie, elles donnent entière satisfaction.

Ie, remercier le comité pour la bonne gestion.

IIe, donner décharge à la commission pour son mandat.

François Meylan

Note : ce rapport, que nous n'effacerons pas, concerne la Société de laiterie ou de fromagerie et non la Société des regains. On l'aura compris !

Assemblée des regains à la fleur de Lyss le 27 septembre 1954

Présidence de Mr. A. Guignard président,

L'assemblée étant en nombre, le président déclare la séance ouverte avec assez de regard.

1. Lecture du dernier procès-verbal, qui est admis définitivement.
2. Lecture des comptes de 1953, sont admis avec remerciements au caissier pour la bonne tenue de ces derniers.
3. Nomination du comité, il reste le même pour une année.
4. Nomination de la commission de gestion, Maurice Mollet, E. Meylan et Francis Meylan, rapporteur M. Mollet.
5. Parcours 1954. Il est décidé que la taxe soit faite le mardi 28 septembre et le parcours le 29 septembre.

Commission de taxe. Sont nommés pour 1954, Jacques Meylan, Arnold Piguet et H. Mollet. Suppléant : Jean Aubert.

Les barrières sont remises en état. Il est décidé en assemblée que les dix premiers jours du parcours, toute bête sera parquée ou attachée une partie de la journée. Il ne sera pas admis de taureau au parcours et les chevaux qu'à partir du 15 octobre. Il n'y a pas de propositions individuelles.

Lecture provisoire du procès-verbal est faite, et la séance levée.

H. Mollet secrétaire

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 23 septembre 1955

Présidence de M. C. Bratschi, président,

L'assemblée étant en nombre, le président déclare la séance ouverte.

1. Lecture du dernier procès-verbal qui est admis définitivement.

2. Lecture des comptes de 1954 qui sont admis avec remerciements au caissier pour la bonne tenue de ces derniers.
3. Nomination du comité. Président C. Bratschi, secrétaire Edouard Meylan ou Jacques Meylan ? caissier J. Aubert.
4. Commission de taxe pour 1956 : sont nommés Arnold Piguet, H. Mollet, Jean Aubert, suppléant Charles-Henri Guignard.
5. Commission de gestion. Maurice Mollet, Francis Meylan et Arnold Piguet rapporteur.
6. Parcours 1955. Une vive discussion s'engage au sujet des banquettes de la route de la Tombaz qui est en réparation. Ces dernières doivent être clôturées avec une entente de l'entrepreneur M. Carlin. Pour le fil qui sera tendu le long de la dite route, les piquets seront fournis par les sociétaires à raison de 1 pour 2/4. La taxe des regains est fixée pour le 24 septembre et le parcours au 25 septembre. La remise en état des barrières sera faite comme de coutume. Pour la question du parcours des chevaux, l'assemblée décide que ces derniers ont droit au regain que depuis le 15 octobre et comptés pour 1/4.

Lecture provisoire est faite du procès-verbal, et la séance est levée.

H. Mollet secrétaire.

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss du 24 septembre 1956

Présidence de M. Jean Aubert

L'assemblée étant en nombre, le président en donne l'ouverture.

1. Lecture du procès-verbal qui est admis définitivement.
2. Lecture des comptes de 1955 qui sont admis avec remerciements au caissier pour la bonne tenue de ces derniers.
3. Nomination du comité. Président : Christian Bratschi, vice-président, Maurice Mollet, caissier Jean Aubert, secrétaire Jacques Meylan.
4. Commission de gestion : Arnold Piguet, François Meylan (ou Francis ?) Charles-Henri Guignard rapporteur.
5. Commission de taxe : Maurice Mollet, Jean Aubert, Charles-Henri Guignard, suppléant François Meylan.
6. La taxe des regains est fixée au 25 septembre et le parcours au 26 septembre. Le bétail sera rentré pendant 10 jours.
7. Les chevaux seront lâchés depuis le 10 octobre et comptent pour 2/4.
8. Lecture provisoire du procès-verbal et séance levée.

Jacques Meylan

Assemblée des regains à la Fleur de Lyss le 24 septembre 1957

Présidence Christian Bratschi

L'assemblée étant en nombre le président en donne l'ouverture.

1. Lecture du procès-verbal qui est admis définitivement.
2. Lecture des comptes 1957 qui sont admis justes avec remerciements du caissier pour la bonne tenue de ces derniers.
3. Nomination du comité. Président, Christian Bratschi, vice-président, Maurice Mollet, caissier Jean Aubert, secrétaire Jacques Meylan.
4. Commission de gestion, François Meylan, Charles-Henri Guignard, Arnold Piguet rapporteur.
5. Commission de taxe, Maurice Mollet, Charles-Henri Guignard, François Meylan, suppléant Edouard Meylan.
6. La taxe des regains est fixée à 10 frs la journée.
7. Mise du parcours. La taxe est fixée au vendredi 27 septembre et le parcours le samedi 28 septembre. Le bétail sera rentré à midi les 10 premiers jours.
8. Les chevaux et les taureaux adultes ne sont pas admis au parcours.
9. Lecture provisoire du procès-verbal et séance levée.

Secrétaire : J. Meylan

Assemblée des regains de Derrière-la-Côte du 19 septembre 1958

Présidence Christian Bratschi,

L'assemblée étant en nombre, le président déclare l'assemblée ouverte et donne la parole au caissier pour la lecture des comptes de 1957.

Le président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport de la commission de gestion. Ils sont admis tels qu'ils sont présentés avec remerciement au caissier.

On ouvre la discussion pour le parcours de cette année. Maurice Mollet et Charles-Henri Guignard refusent de mêler pour cette année. Une discussion orageuse s'engage et pour finir le président déclare que chacun gardera son bétail et la séance est levée.

NOTE. ET C'EST AINSI QUE SE TERMINA LA SOCIETE DES REGAINS DE DERRIERE-LA-COTE DONT L'ACTIVITE AVAIT PU COURIR, SOUS DES FORMES CERTES DIVERSES, SUR PLUSIEURS SIECLES. DES MAUVAIS-COUCHEURS ET TOUT EST FOUTU. SANS PENSER NEANMOINS QUE LE SYSTEME, POURTANT RELATIVEMENT PRATIQUE, ALLAIT POUVOIR DURER ENCORE LONGTEMPS, SURTOUT A CAUSE DE L'AUGMENTATION DE LA CIRCULATION ET D'UN CHANGEMENT RADICAL DANS LES MŒURS, QU'ELLES SOIENT CELLES D'UNE

SOCIETE TOUTE ENTIERE OU CELLES DUNE CORPORATION EN
PARTICULIER, ICI NOTRE PAYSANNERIE DE MONTAGNE.